

férence du Canada irait au pays qui aurait déjà adhéré au traité.

Le Canada en est ainsi arrivé à créer de proche en proche quatre catégories de pays, ce qui est tout à la fois peu dire et très révélateur de l'imagination politique peu commune des Canadiens! Dans la première catégorie, il n'y a qu'un seul pays: il s'agit de l'Inde dont les accords de coopération bilatérale précèdent en quelque sorte non seulement le traité de non-prolifération des armements nucléaires mais encore la création même de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a dans la seconde catégorie des pays comme le Pakistan, l'Espagne et l'Argentine qui ne sont pas parties au traité mais qui continuent de bénéficier de l'aide canadienne en matière de technologie ou d'équipement. La troisième catégorie est celle des pays pauvres n'ayant pas encore adhéré au traité et que l'on exclut désormais de la liste de nos clients potentiels lorsqu'ils ne se conforment pas à l'idéologie dominante des peuples et des nations en matière de non-prolifération. Il y a enfin la catégorie des pays riches non signataires du traité qui pourraient sans doute acheter des réacteurs nucléaires canadiens, sans avoir à se trouver dans l'humiliante position de réclamer des crédits à cet effet. La porte ne leur est donc pas définitivement fermée, puisque nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant de n'exprimer que des préférences qui constitueraient en quelque sorte un «facteur important» mais non nécessairement déterminant de la décision à prendre.

Le moins que l'on puisse dire dans tout cela, c'est que la nuance est claire et pure comme de l'eau de roche! Nous ne reviendrons pas ici sur le troisième paradoxe que nous évoquions ci-dessus, mais il est bien évident que le langage que nous tenons aujourd'hui n'est guère conforme aux idéaux moraux que nous proclamons, et que nous ne sommes pas prêts à appliquer intégralement ces principes dans la pratique puisque la nature du système international nous oblige à des compromis.

Le problème de la pluralité des États

Il faut souligner aussi le phénomène de la pluralité des États. Tout se passe en fait comme si le Canada avait l'impression d'être seul au sein du système international, et qu'il avait la possibilité d'entraver la prolifération des armements nucléaires du seul fait de ses interdits moraux.

En réalité, le Canada peut fort bien adopter une politique qui, nous venons de le voir, ne souffre pas démesurément d'illogisme, et faire tout en son pouvoir

pour amener les autres États à penser comme il voudrait les voir penser. Il reste toutefois que certains pays n'ont nullement l'intention de discourir de la même façon que nous, et cela me paraît conforme à la réalité du système international.

Certains pays, en fait, n'ont pas l'intention d'adhérer au traité, d'autres préfèrent maintenir leur coopération bilatérale à l'abri de toute indiscretion internationale, certains enfin ne se gênent pas pour tisser entre eux des liens privilégiés dont on ignore pour l'instant où cela les mènera.

La grande question de savoir s'il est possible ou non d'entraver la prolifération des armements nucléaires constitue à elle seule un grand débat historique. Mais je n'ai pas l'intention de m'engager ici dans de longs discours. Qu'il suffise de dire qu'il existe à ce propos deux écoles de pensée: celle des optimistes et celle des pessimistes. Les premiers estiment que nous vivons en période d'interdépendance profonde, que le monde a changé, que la défense nationale nucléaire est une absurdité, et que nous nous dirigeons vers une forme d'œcuménisme marqué du sceau de la compassion entre les hommes et les peuples. Les pessimistes allèguent au contraire que rien n'a changé, que les nationalismes revivent et que la prolifération des armements nucléaires est inévitable. La vérité se situe probablement quelque part entre ces deux thèses et tout ce que l'on peut raisonnablement affirmer, c'est qu'à défaut d'arrêter la prolifération des armements nucléaires, il est possible de la retarder. Il est parfaitement compréhensible que le Canada ne veuille en aucune façon être associé d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, au phénomène de la dissémination des armements nucléaires. Il est aussi tout à fait logique et souhaitable que les contrôles les plus sévères soient maintenus sur nos problèmes d'aide en matière de coopération nucléaire. Notre responsabilité cependant s'arrête là.

Les raisons pour justifier ce choix seraient trop longues à expliquer. Certaines ont déjà été mentionnées dans les lignes qui précèdent, d'autres se devinent aisément. De ces dernières, l'une est fondamentale: c'est que la gigantesque dissémination de la technologie nucléaire est inévitable dans le domaine de la production de l'énergie électrique. L'usage pacifique ou militaire qu'un pays peut faire de la technologie dépendra toujours, en ultime recours, de l'appréciation qu'il se donne de son intérêt national.

Si l'on songe qu'il faut de cinq à six ans pour faire diverger un réacteur, et que celui-ci sera opérationnel durant